

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 12 novembre 2019

CP2019_11_30
id. 4910

Le 12 novembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

Mme CABOS, M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**AVENANT 2019 À LA CONTRACTUALISATION N°4
ENTRE LA COMMUNE DE CORBARIEU ET LE DÉPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989, modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale avait adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

En 2016, lors de la 1ère réunion en date du 16 mars, l'Assemblée départementale a approuvé les nouvelles politiques d'aide aux communes qui sont entrées en vigueur le 15 avril 2016.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés par un contrat d'équipement sont inclus dans un contrat d'une durée de trois à cinq ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

I – Rappel du contrat d'équipement n°4 approuvé en 2015 :

La commune de Corbarieu bénéficie d'un quatrième contrat d'équipement approuvé par la commission permanente le 23 février 2015 pour la réalisation d'un programme d'investissements estimé à 322 458,23 € HT et composé des opérations suivantes :

- travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle et de la cour de l'agence postale.....3 425,00 €
- création d'un terrain de basket dans la cour de l'école primaire.....4 840,04 €
- isolation thermique et phonique à la salle des fêtes et mise en conformité des installations électriques des vestiaires du foot.....5 000,00 €
- aménagement d'une salle de réunion dans un bâtiment communal.....83 262,40 €
- travaux d'aménagement du bâtiment de l'agence postale.....36 000,00 €
- création d'un local de stockage au stade.....59 790,00 €
- travaux d'aménagement d'une aire de service pour camping-cars.....16 700,00 €
- création d'un plateau sportif et ses abords.....80 000,00 €
- aménagement de sanitaires au club de pétanque.....18 046,53 €
- création d'un local archive à la mairie et mise en sécurité de bâtiments communaux.....15 394,26 €

COÛT TOTAL HT : 322 458,23 €

En application des règles de contractualisation, une subvention globale de 90 696 €, soit un taux moyen de subvention de 28,13 %, a été allouée à la commune de Corbarieu se répartissant comme suit :

- travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle et de la cour de l'agence postale.....3 315 €
- création d'un terrain de basket dans la cour de l'école primaire.....1 539 €
- isolation thermique et phonique à la salle des fêtes et mise en conformité des installations électriques des vestiaires du foot.....1 308 €
- aménagement d'une salle de réunion dans un bâtiment communal.....14 988 €

- travaux d'aménagement du bâtiment de l'agence postale.....5 298 €
- création d'un local de stockage au stade.....21 681€
- travaux d'aménagement d'une aire de service pour camping-cars.....3 006 €
- création d'un plateau sportif et ses abords.....31 020 €
- aménagement de sanitaires au club de pétanque.....5 772 €
- création d'un local archive à la mairie et mise en sécurité de bâtiments communaux.....2 769 €

SUBVENTION GLOBALE : 90 696 €

À ce jour, ont été versés à la commune : le premier tiers de la subvention globale, de 30 232 €, le 09/06/2015 et le deuxième tiers d'un montant de 30 232 € le 09/06/2016. Il reste donc à payer 30 232 € au titre du troisième tiers sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses .

II – Demande d'avenant 2019 :

Par délibération du 30 septembre 2019, la commune de Corbarieu sollicite auprès du Département un avenant au contrat d'équipement n°4 en cours, qui modifie le contenu de ce dernier comme suit :

Contrat initial :

- travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle et de la cour de l'agence postale.....3 425,00 €
- création d'un terrain de basket dans la cour de l'école primaire.....4 840,04 €
- isolation thermique et phonique à la salle des fêtes et mise en conformité des installations électriques des vestiaires du foot.....5 000,00 €
- aménagement d'une salle de réunion dans un bâtiment communal.....83 262,40 €
- travaux d'aménagement du bâtiment de l'agence postale.....36 000,00 €
- création d'un local de stockage au stade.....59 790,00 €
- travaux d'aménagement d'une aire de service pour camping-cars.....16 700,00 €
- création d'un plateau sportif et ses abords.....80 000,00 €
- aménagement de sanitaires au club de pétanque.....18 046,53 €
- création d'un local archive à la mairie et mise en sécurité de bâtiments communaux.....15 394,26 €

Nouvelles opérations :

- mise en accessibilité de la salle des fêtes et création de sanitaires au premier étage40 899,35 €

- création de jardins partagés70 000,00 €
 - création d'un terrain de foot synthétique (travaux complémentaires)31 782,50 €
- COÛT TOTAL HT APRÈS AVENANT : 465 140,08 €**

En application des règles de contractualisation, il est proposé d'attribuer à la commune de Corbarieu, une subvention globale de 120 191 €, se répartissant comme suit :

Contrat initial :

- travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle et de la cour de l'agence postale.....3 315 €
- création d'un terrain de basket dans la cour de l'école primaire.....1 539 €
- isolation thermique et phonique à la salle des fêtes et mise en conformité des installations électriques des vestiaires du foot.....1 308 €
- aménagement d'une salle de réunion dans un bâtiment communal.....14 988 €
- travaux d'aménagement du bâtiment de l'agence postale.....5 298 €
- création d'un local de stockage au stade.....21 681€
- travaux d'aménagement d'une aire de service pour camping-cars.....3 006 €
- création d'un plateau sportif et ses abords.....31 020 €
- aménagement de sanitaires au club de pétanque.....5 772 €
- création d'un local archive à la mairie et mise en sécurité de bâtiments communaux.....2 769 €

Nouvelles opérations :

- mise en accessibilité de la salle des fêtes et création de sanitaires au premier étage7 361 €
- création de jardins partagés12 600 €
- création d'un terrain de foot synthétique (travaux complémentaires)9 534 €

SUBVENTION GLOBALE APRÈS AVENANT : 120 191 €

Le taux moyen de subvention s'élève à 25,84 %.

Les premier et deuxième tiers de la subvention initiale ayant été versés à la commune de Corbarieu pour un montant total de 60 464 €, il restera à verser, dans le cadre du présent avenant au contrat n°4, un troisième tiers et solde d'un montant de 59 727 € après présentation de l'ensemble des factures acquittées des travaux réalisés et engagés sur autorisations de programmes comme suit :

- exercice 2015 : 90 696 €
- exercice 2018 : 29 495 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 mars 2016, relative aux nouvelles politiques d'aides aux communes, modifiée par délibération des 4 et 5 avril 2018,

Vu la délibération de la commission permanente du 23 février 2015 relative à la contractualisation n°4 avec la commune de Corbarieu,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant 2019 au contrat d'équipement n° 4 conclu en 2015 avec la commune de Corbarieu ;
- Accorde à cet effet à la commune de Corbarieu, l'attribution d'une subvention départementale complémentaire de 29 495 € portant ainsi l'aide globale du Département à 120 191 € (ajout de 3 nouvelles opérations) selon le détail figurant en annexe ;
- Précise que les crédits complémentaires seront prélevées sur l'article 204142 sous-fonction 74 et 32 du budget départemental comme suit :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant 2015	Montant 2019
N° 1 à 7 - BCTR	204 142	74	14 955 €	7 361 €
N° 8 - HAAP	204 142	74	2 568 €	
N° 9 à 12 - SUMR	204 142	74	12 921 €	
N° 13 à 16 - VIAM	204 142	74	9 741€	12 600 €
N° 17 à 21 - ESPC	204 142	32	50 511 €	9 534 €
TOTAL			90 696 €	29 495 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département le dit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC